



DELIBERATION 2015-154

LE VINGT SEPT MAI DEUX MILLE QUINZE A DIX-NEUF HEURES, S'EST REUNI LE CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT JEAN DE VEDAS AU LIEU HABITUEL DE SES ASSEMBLEES, SOUS LA PRESIDENCE DE MADAME ISABELLE GUIRAUD, MAIRE DE LA COMMUNE, A LA SUITE D'UNE CONVOCATION EN DATE DU VINGT ET UN MAI DEUX MILLE QUINZE.

**PRESENTS :** Mme GUIRAUD I. – M. MERLIN D. – M. PETIT E. - Mme OMS ML. – M. FONTVIEILLE H. - Mme MASANET C. – M. DE BOISGELIN P. - Mme MAUREL P. - M. PAINTRAND J-F. - M. MARTIN-LAVAL B. – M. SCIALOM D. - Mme FAVRE-MERCURET - Mme LOPEZ M-F. – Mme RENARD S. - M. TRINDADE J. - Mme FASSIO I. – M. LE BLEVEC B. - M. NENCIONI S. – Mme. FABRY V. – Mme ESCRIG C. – Mme SALOMON M-L. - M. CARABASSE P. – M. VERNAY P. – Mme AURIAC A.

**ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :** Mme VESSIOT A. procuration à M. de BOISGELIN P. – M. CLAMOUSE A. procuration à M. MERLIN D. – M. ATLAN J. procuration à Mme FABRY V. – M. DELON A. procuration à Mme ESCRIG C.

**ABSENT :** Mme VACQUIE S.

Madame FAVRE-MERCURET Roselyne a été élue Secrétaire de séance à l'unanimité, en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA RESERVE PARLEMENTAIRE POUR LA RENOVATION DU COURT DE TENNIS N°7**

Dans une logique de promotion des pratiques sportives, la Ville de Saint Jean de Védas souhaite procéder à la réfection d'un terrain de tennis. Il est situé dans un complexe comportant six autres terrains (rue Federico Garcia Lorca). L'espace est entretenu et exploité par le Club de Tennis de la Ville.

La réfection des courts s'inscrit cependant dans une réflexion plus globale sur les pratiques sportives sur le territoire et sur la place accordée aux activités physiques dans le programme de santé publique de la Ville

Dans le cadre de la rénovation du court de tennis n°7, Madame le Maire propose de solliciter auprès de Monsieur Jean-Pierre GRAND, sénateur de l'Hérault, une demande de subvention au titre de la réserve parlementaire pour ce projet avec le plan de financement prévisionnel suivant :

- Coût de la rénovation du court de tennis n°7 : **20 430 € HT**
- Participation au titre de la réserve parlementaire : **10 215 € (50 % du montant HT)**
- Autofinancement de la commune : **10 215 € (50 % du montant HT)**

**Après examen et en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote :**

Pour	UNANIMITE
Contre	
Abstention	

**Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Madame le Maire :**

- **APPROUVE** la rénovation du court de tennis n°7 ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à solliciter Monsieur Jean-Pierre GRAND, sénateur de l'Hérault, une demande de subvention au titre de la réserve parlementaire pour la rénovation du court de tennis n°7 selon le plan de financement proposé ci-dessus ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer toutes les pièces liées à la bonne fin du présent dossier.

**Isabelle GUIRAUD**  
**Maire de Saint Jean de Védas,**  
**Vice-Présidente de Montpellier Méditerranée Métropole**

